

**HONORAIRES de l'agence Ekilibre Immobilier à compter du 1^{er} janvier 2024
TRANSACTION sur immeubles, fonds de commerces, terrains à bâtir, garages et parkings**

Notre activité est soumise à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 et à son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972.

L'agence immobilière ne peut prêter son concours que sous couvert d'un MANDAT. Les honoraires d'agence rémunèrent la prestation de service et les compétences mises en œuvre.

Les honoraires de l'agence sont dus à la signature de l'acte authentique.

Nos prix s'entendent en pourcentage du prix final négocié toutes charges comprises au taux de TVA de 20%

Transaction : mandat de vente pour immeubles à usage d'habitation	
Prix de vente jusqu'à 99 999€	Forfait de 6 000€ maximum à la charge du propriétaire vendeur
Prix de vente à partir de 100 000€	Honoraires 6% maximum à la charge du propriétaire vendeur
Prix de vente à partir de 250 000€	Honoraires 5% maximum à la charge du propriétaire vendeur

Transaction : mandat de vente pour terrains à bâtir, garages et places de parking	
Terrains à bâtir	Honoraires 8% maximum à la charge du propriétaire vendeur
Garages et places de parking	Forfait 2 500 € à la charge du propriétaire vendeur

Transaction : avis de valeur vénale	
Présentation de l'avis de valeur en agence et remise d'un rapport détaillé	Forfait de 250 € payable contre remise du rapport et à la charge du demandeur

Transaction : mandat de recherche	
Prix de vente jusqu'à 99 999€	Forfait de 6 000€ maximum à la charge de l'acquéreur *
Prix de vente à partir de 100 000€	Honoraires 6% maximum à la charge de l'acquéreur*
<i>*Pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence, nous étudierons la possibilité d'un partage d'honoraires. La rémunération de l'agence ne pourra être inférieure à la moitié du montant des honoraires prévus au mandat de recherche. Le mandant garantira, dans le cadre du mandat de recherche, la commission du mandataire.</i>	

Transaction : mandat de vente pour immeubles à usage d'habitation dans le cadre d'une succession	
Prix de vente jusqu'à 99 999€	Forfait de 6 000€ maximum à la charge de l'acquéreur
Prix de vente à partir de 100 000€	Honoraires 6% maximum à la charge de l'acquéreur
Prix de vente à partir de 250 000€	Honoraires 5% maximum à la charge de l'acquéreur

Transaction : mandat de vente pour immobilier d'entreprise et commercial et fonds de commerce	
Immobilier d'entreprise et commercial	Honoraires 10% maximum à la charge de l'acquéreur
Fonds de commerce	Honoraires 8% maximum à la charge de l'acquéreur